Informations de base	
2022/0379(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteurpublic dans l'ensemble de l'Union (règlement pour une Europe interopérable) **Subject** 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 2.80 Coopération et simplification administratives 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	01/02/2024
Commission européenne	EUR-Lex	